

APPEL A CANDIDATURES INTERNES POUR DEVENIR MEMBRE DES CELLULES D'INTERVENTION DES SIGNALEMENTS DES VSS ET RPS

Vous souhaitez vous investir dans la vie de l'établissement, vous avez des qualités d'écoute, des capacités d'analyse et de synthèse ?

Alors, devenez acteur de la qualité de vie au travail, enjeu majeur de l'ULCO, en intégrant les cellules d'intervention de lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) et les Risques Psychosociaux (RPS).

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les cellules d'intervention VSS et RPS interviennent au cours de la procédure de signalement des RPS et VSS mise en place à l'ULCO dans le cadre du plan d'action égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

VSS :

Les violences sexistes et sexuelles sont des atteintes à l'intégrité physique et psychique des personnes portées en raison de leur genre ou de leur sexualité (de l'attitude irrespectueuse ou moqueuse à des propos blessants ou injurieux, jusqu'aux gestes inappropriés et aux agressions). Les violences sexistes et sexuelles ont pour point commun l'absence de consentement.

RPS :

Les risques psychosociaux sont définis comme les risques pour la santé physique et mentale des travailleurs (stress, harcèlement moral ou sexuel, violence morale ou sexuelle, syndrome d'épuisement professionnel).

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les personnels BIATSS et Enseignants souhaitant s'engager dans la vie de l'établissement et assurer une mission d'intérêt général.

POURQUOI CANDIDATER ?

L'Université a besoin de personnes ressources intéressées par ces thématiques pour constituer un vivier permanent. L'engagement est ponctuel.

ACCOMPAGNEMENT DES MEMBRES DES CELLULES D'INTERVENTION :

- Accompagnement assuré par la DRH et le Service Santé et Sécurité au Travail.
- Formations VSS/RPS (techniques d'entretien, écoute active...)
- Mobilisation de l'agent BIATSS sur son temps de travail (information aux N+1)

RÔLE DES MEMBRES DES CELLULES D'INTERVENTION :

L'ENQUÊTE ADMINISTRATIVE :

L'enquête administrative permet d'établir la matérialité de faits et de circonstances qui relèvent parfois du registre de l'émotion ou du ressenti, et qui reposent sur la parole ou des témoignages.

Elle facilite la prise de décision sur les mesures à prendre, aussi bien sur le plan réglementaire que managérial.

L'enquête est réalisée sous forme d'entretiens individuels ou collectifs qui ont pour objet :

- De recueillir toutes les déclarations utiles (protagonistes, témoins, hiérarchie...),
- D'établir la chronologie et la matérialité des faits à l'origine de l'incident,
- D'apporter les éléments d'information concernant l'historique, le contexte des relations individuelles et collectives dans le service.

LES ENTRETIENS :

Intérêt des entretiens :

- Accéder au vécu des agents dans sa complexité (contexte professionnel, relations de travail...)
- Mettre en évidence les facteurs de risques qui peuvent mettre en difficulté les agents (organisation du travail, parcours individuels, histoire du collectif, construction identitaire, etc.)

L'entretien individuel favorise l'expression des agents : il est généralement apprécié car ils peuvent exprimer plus complètement ce qu'ils vivent

L'entretien collectif donne à voir la dynamique de groupe et permet de favoriser les échanges sur les différentes manières de réaliser le travail.